



InfoURML N°18 COVID-19



Le 09 octobre 2020

Chers amis,

Les grandes agglomérations concentrent toujours la majeure partie des cas. L'ensemble des indicateurs continue de progresser. **Le tableau ci-dessous permet de suivre l'évolution de l'épidémie à l'échelle de la Normandie.**

	18/09	25/09	29/09	02/10	06/10
Taux d'incidence	58,25	78,4		72,65	81,46
Taux de positivité	5,04	6,74		7,42	8,33
Hospitalisations			252	258	261
Réanimation			40	49	51

Des déprogrammations seront peut-être à prévoir dans les prochains jours dans les établissements de santé selon l'incidence **dans les territoires.**

N'hésitez pas à nous faire remonter vos interrogations que nous pourrions traiter dans le cadre d'une prochaine e-letter.

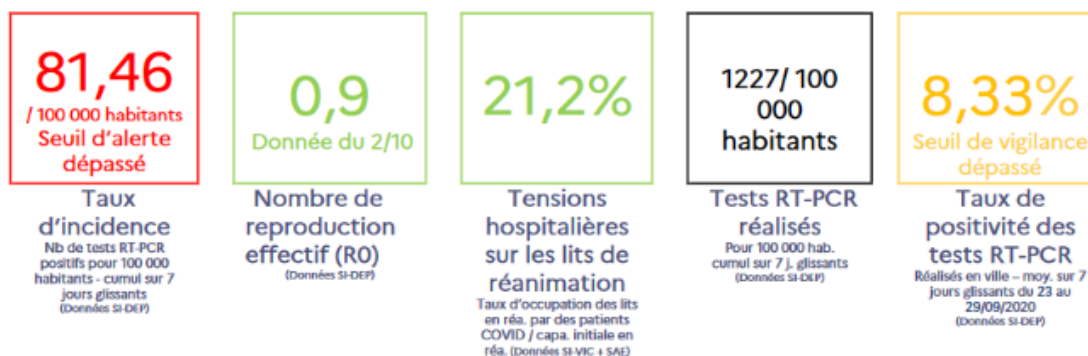
Les éléments évoluant rapidement. Restez connectés.

Restez vigilants et n'hésitez pas à nous contacter.

Dr Antoine LEVENEUR
Président de l'URML Normandie

Consultez le point complet de l'ARS Normandie du 6 octobre 2020 >

Données épidémiologiques : chiffres clés en Normandie au 6 octobre 2020



Grippe et Covid-19

Conformément à l'avis de la HAS du 20 mai 2020, la stratégie de vaccination 2020-2021 contre la grippe repose sur une **priorisation de la vaccination en faveur des personnes les plus à risque de grippe sévère**, ciblées dans les recommandations du calendrier des vaccinations, et qui sont aussi à risque de formes graves de COVID-19.

En conséquence, la vaccination antigrippale devra être réservée en priorité à ces personnes ciblées **pendant les deux premiers mois de la campagne de vaccination qui démarre le 13 octobre 2020.**

Les professionnels de santé sont également prioritaires car ils sont les piliers de la prise en charge de ces publics fragiles.

De quoi parle-t-on ?

Cas contact ? Cas contact à risque ? Personnes vulnérables à très hauts risques ?

La doctrine en matière de prise en charge des patients dans le cadre de la crise sanitaire évolue sans cesse, y compris sur le plan des définitions.

Ainsi, à ce jour **est également désigné "cas contact à risque" au sein de la doctrine les personnes ayant été en contact avec un patient zéro Covid-19 et susceptibles d'avoir contracté le Covid-19**. Ces personnes sont contactées et suivies dans le cadre de la stratégie nationale par les personnes ressources de l'Assurance Maladie. Il s'agit donc d'un "cas contact", la notion de risque est introduite uniquement sur la possibilité de développer le Covid-19.

Par ailleurs, depuis le 3 octobre, ces personnes pourront demander directement sur le site declare.ameli.fr un arrêt de travail dérogatoire en ligne pour la durée préconisée pour leur isolement. Cette possibilité s'appliquera aux arrêts initiaux comme aux éventuelles prolongations.

Avant de procéder au versement des indemnités journalières, l'Assurance Maladie vérifiera que l'assuré est bien connu en tant que cas contact à risque.

Les personnes à risque de développer des formes graves de Covid-19 sont dénommées "personnes vulnérables à très hauts risques". A ce jour, entrent dans cette définition les **personnes qui se trouvent dans l'une des situations suivantes** :

- Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :
médicamenteuse : chimiothérapie anticancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm³ ;
consécutives à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
- Être âgé de 65 ans et plus **et** avoir un diabète associé à une obésité ou des complications micro ou macrovasculaires ;
- Être dialysé ou présenter une insuffisance rénale chronique sévère.

Depuis le 31 août 2020, **ne sont plus considérés comme critères de vulnérabilité** :

- Avoir 65 ans ou plus mais ne pas avoir un diabète associé à une obésité ou des complications micro ou macrovasculaires ;
- Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment ;
- Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm²) ;
- Être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- Être au troisième trimestre de la grossesse.

Focus sur les personnels soignants vulnérables

Pour les soignants vulnérables à très hauts risques, selon les critères définis ci-dessus, le HCSP recommande :

- Qu'ils appliquent scrupuleusement **les mesures barrières** dont la distanciation physique o Hygiène des mains renforcée ;
o Port d'un masque chirurgical toute la journée dans le respect des conditions d'utilisation, de tolérance/acceptabilité, d'intégrité et de changement/manipulation.
- Qu'ils se déclarent à leur service de santé au travail, afin d'évaluer en fonction de leur situation de santé, l'indication de les exclure des services à risque de forte exposition au SARS-CoV-2 (Service de réanimation, d'urgence, d'infectiologie...) ou d'aménager leur poste de travail ;
- Qu'ils évitent les contacts avec les personnes ayant une suspicion ou un diagnostic de Covid-19.

Il n'est toutefois pas recommandé pour le personnel soignant un arrêt de travail pour isolement dès lors que ces mesures sont mises en place.

En conclusion

... **Merci de transmettre ce message à vos confrères, aux internes et à tous contacts professionnels - qui peuvent également nous fournir leur adresse mail pour recevoir nos communications.**

N'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations par retour de mail. Cela nous permet d'en faire part et de les traiter dans le cadre d'une prochaine communication normande.

Consultez régulièrement le site internet de l'URML Normandie pour plus d'informations.

Contacts utiles

URML Normandie :

Mail : contact@urml-normandie.org

Site internet : www.urml-normandie.org

et ses réseaux sociaux

ARS Normandie :

ars-normandie-crise@normandie.mssante.fr

En savoir +



La médecine libérale innove en Normandie

02 31 34 21 76

Siège social Caen

7 Rue du 11 Novembre - 14000 Caen

Antenne de Rouen

62 Quai Gaston Boulet - 76000 Rouen



Vous recevez ce mail car vous êtes inscrit à la newsletter URML Normandie
Pour toute information complémentaire contactez **contact@urml-normandie.org**

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)